



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 16 janvier 2023

2023 - 011	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 06/01/2023
	Date d'affichage : 06/01/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 16 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, LALANNE, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme WLUSEK a donné procuration à M. ETIENNE

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAENAVE

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. SEIRACQ a donné procuration à Mme BIARNES

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT

M. LAHONTAN a donné procuration à Mme LABUXIERE

*Absent : **M. DEHEZ***

*Secrétaire de séance : **Mme Sandrine CAZENAVE***

OBJET :

**AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
POUR LA CESSION D'UN BATIMENT ET D'UN TERRAIN ROUTE DE L'ADOUR**

CONSIDERANT que par délibération n°008-2022 daté du 11 janvier 2022, le conseil municipal exerçait son droit de préemption urbain DPU pour l'acquisition de l'immeuble cadastré AB 742 « ancien bâtiment de maintenance de La Poste »,

CONSIDERANT que par délibération n°134-2022 daté du 26 septembre 2022, le conseil municipal autorisait M. le Maire à solliciter des géomètres pour procéder à une division foncière et continuer les tractations auprès d'acteurs publics et privés,

CONSIDERANT qu'à l'issue de différents échanges fin 2022 M. le Maire a été sollicité par le représentant de la Société Arroz Y Tapas pour engager toutes tractations tendant à préparer un sous-seing privé pour la cession / acquisition de l'ensemble immobilier à détacher de la parcelle cadastrée AB 742 et comprenant un bâtiment et un terrain d'une superficie de 2 000 m² environ pour un montant de 280 000 € net,



VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 16 janvier 2023 ID : 040-214002834-20230116-DE2023011-DE
le bien à 273 000 € HT,

OUÏ le rapporteur et les membres de l'assemblée invités à s'exprimer,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE la cession de l'ensemble immobilier à détacher de la parcelle cadastrée AB 742 et comprenant un bâtiment et un terrain d'une superficie de 2 000 m² environ pour un montant de 280 000 € net,

CONFIE à l'Office notarial de l'Atrium « Florence ROCCO - Patrick MAUVOISIN - Xavier BRUNEL », SELARL DE L'ATRIUM – 145, avenue Saint-Vincent-de-Paul - BP30086 - 40102 DAX CEDEX de la rédaction de l'acte de vente entre la Commune et le porteur de projet,

PRECISE que les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur,

CHARGE M. le Maire, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le 18 janvier 2023
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230116 – DE2023011
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).